

SERVICE COMMERCE

FD N° AR22000557

-----  
**ARRÊTE D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC**  
-----

PLACE DE LA FONTAINE

-----  
**CIAO MAMMA**

**Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,**

**VU** le Code de la Route et ses décrets subséquents et notamment l'Article R417.10 du Code de la Route ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212.1, L.2213.1 et suivants ;

**VU** la délibération n°19 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022 fixant les tarifs d'Occupation du domaine public ;

**VU** la décision fixant les tarifs de consommations des fluides pour les commerçants non sédentaires applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

**VU** la demande de Madame RECCHIA Ilenia demeurant 31 rue Jean Monnet 77400 Lagny-sur-Marne, Entrepreneur individuelle, pour son commerce CIAO MAMMA (912 518 438) ;

**VU** les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable prévus rue Vacheresse, place du Marché au Blé et rue Saint-Laurent ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité Municipale de gérer l'occupation du domaine public ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1** – A compter du 19 octobre 2022, le présent arrêté abroge l'arrêté AR22000513 du 04 octobre 2022.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** – M. le Commissaire de Police, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Responsable de la Police Municipale et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** – Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- M. le Représentant de l'Etat dans l'Arrondissement de TORCY,
- M. Le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,
- Aux Services de Police concernés,
- Le demandeur

Fait à Lagny-sur-Marne, le douze octobre deux mille vingt-deux.

Certifié exécutoire à la suite de sa  
transmission en Sous-Préfecture le : 21/10/2022  
A sa publication électronique le : 21/10/2022  
Lagny-sur-Marne le : 21/10/2022

Pour extrait conforme

Le Maire de Lagny-sur-Marne



Jean Paul MICHEL